

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:**

**À une séance régulière d'ajournement tenue le lundi 22 octobre 2018, monsieur le conseiller Denis Lalonde donne avis qu'il présentera, à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement sur la gestion contractuelle.**

Ce règlement prévoira notamment:

- 1°des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2°des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes;
- 3°des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4°des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 5° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 6°des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- 7°à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000\$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants.

**DONNÉ ET PUBLIÉ À LAROUCHE, le 30 octobre 2018.**



Martin Gagné

directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h et 17h, le 30 octobre 2018.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 30 octobre 2018.*



Martin Gagné,

directeur général et secrétaire-trésorier